

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT LES ECOAREES – ATTRIBUTION DU LOT 02

Le Maire,

Vu la délibération n° 2025-006 du 30 janvier 2025 confiant au Maire, Monsieur Nicolas VARIGNY, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4° point,

Vu la nécessité de passer un marché de travaux à procédure adaptée pour des travaux d'assainissement Lotissement Les Ecoarées à Chaponnay, en application des dispositions des articles R.2123-1, R.2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la décision 2024-057 du 20 août 2024, relative à l'attribution du lot 01 - Assainissement de ce marché,

Vu la consultation restreinte en date du 6 janvier 2025 pour le Lot 02 - Contrôle des réseaux,

Considérant que l'analyse des offres synthétisée dans le rapport en date du 16 janvier 2025, a permis la désignation d'un attributaire de ce marché pour le Lot 02- Contrôle des réseaux,

DECIDE

Article 1 : Après consultation et analyse, de conclure un marché de travaux à procédure adaptée comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
02 - Contrôle des réseaux	LRA CONTROLES (43330 SAINT FERREOL D'AUROURE)	2 850 €	3 420 €

- **Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site Internet de la mairie et notifiée à l'entreprise.**

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 10 FEV. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

CHAPONNAY, le 10-02-2025

Le Maire,
Nicolas VARIGNY

